



23 août 2026

Concerne: L'apprentissage de l'utilisation de la plateforme – *APSchool*

Chers parents,

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir des informations complémentaires concernant l'utilisation de la plateforme APSchool. Vous trouverez ci-dessous quelques marches à suivre en lien avec l'école et son bon fonctionnement.

Cependant, si celles-ci vous semblent encore trop « légères », n'hésitez pas à consulter les tutoriels disponibles pour vous accompagner dans la prise en main de l'application.

→ parents.apkiosk.com

Le secrétariat et les Directions restent également quotidiennement disponibles pour vous aider.

Étape 1 : La connexion

Se connecter aux comptes de vos enfants via le mail de connexion envoyé. Pour ceux qui ne sont pas encore connectés, un nouveau mail est envoyé ce jour. Attention celui-ci reste actif 48 h.

Comment accéder à la plateforme ?

Vous pouvez accéder à «APSchool» de plusieurs façons :

- Via votre navigateur internet : plateforme.apschool.be
- Via l'application mobile, disponible gratuitement sur :

App Store (iOS) ou Google Play (Android)



Étape 2 : La vérification des données

Une fois que vous serez connectés, n'hésitez pas à vérifier les données de vos enfants ainsi que les vôtres. Vous pourrez effectuer des modifications que nous validerons ensuite de notre côté.

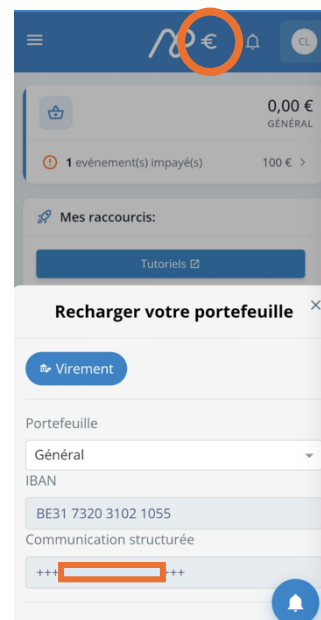
Étape 3 : Recharger votre portefeuille virtuel

Le traitement de toutes les activités financières en lien avec l'école sera réalisé via cette nouvelle application. Pour pouvoir donner accès à vos enfants, aux différents services proposés par l'école, vous serez dans l'obligation de recharger votre portefeuille virtuel. Pour ce faire, voici quelques explications :

Cliquez sur le symbole **€** en haut de votre écran d'accueil pour voir apparaître le numéro de compte de l'école ainsi que la communication structurée en lien direct avec votre enfant.

Si vous avez plusieurs enfants, ceux-ci ont chacun une communication structurée. Il est donc important de bien notifier celle-ci pour l'association du compte.

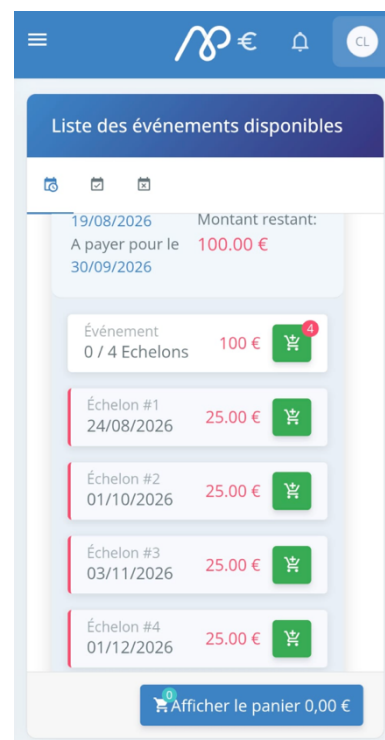
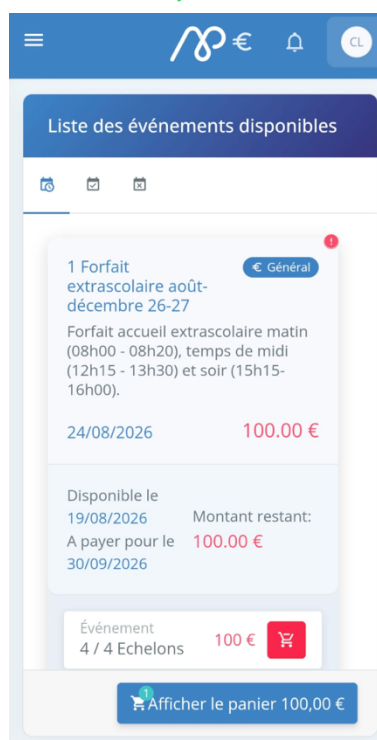
Une fois le virement réalisé, il faudra attendre que le lien entre le compte de l'école et l'application soit réalisé. Le délai d'attente sera généralement d'un jour ouvrable. Dès validation, vous verrez apparaître votre crédit dans le portefeuille virtuel.



Étape 4 : Forfaits extrascolaires

A) Forfait de surveillance, de l'accueil extrascolaire du matin (08h00 - 08h20), du temps de midi (12h15 - 13h30) et du soir (15h15 - 16h00)

Vous avez certainement déjà reçu une notification d'un « événement » disponible à payer. Celui-ci correspond au forfait de surveillance, de l'accueil extrascolaire du matin (08h00 - 08h20), du temps de midi (12h15 - 13h30) et du soir (15h15 - 16h00) pour la première partie de l'année. Sur l'application dans **Événements** vous aurez la possibilité de payer ce forfait, obligatoire pour les élèves qui restent à l'école sur le temps de midi et qui arrivent avant 08h20 et partent après 15h15, par tranche de 25 €/ mois ou de payer l'entièreté de celui-ci en une fois.



B) Forfait de surveillance, de l'accueil extrascolaire du matin (07h00 - 08h00) et du soir (16h00 - 18h00)

Dès lundi 24 août 2026, jour de rentrée scolaire, tous les élèves recevront un badge. Offert par l'école, il sera accroché à chaque cartable et devra être gardé précieusement. En cas de perte, il devra être racheté à vos frais (5 €).

Chaque jour, entre 07h00 et 08h00 le matin et entre 16h00 et 18h00 le soir, les badges des élèves seront scannés dès l'arrivée à l'école et au départ de l'école. Ces scans généreront un débit sur l'application du 0,50 € la demi-heure entamée. L'avantage de ce système est qu'il vous permettra une meilleure gestion des temps d'accueil de vos enfants à l'école.

Attention, le dépassement après 18h00 entraînera directement un débit de 7,5 €, par $\frac{1}{4}$ d'heure entamé, sur le compte APschool.

Le mercredi après-midi, les cours se terminent à 11h15 et vos enfants sont surveillés gratuitement par nos éducateurs jusqu'à 12h30.

À partir de 12h30, pour les élèves qui restent à l'école, sera débité sur le compte de votre enfant :

- de 12h30 à 14h00 : 1,80 €
- 14h00 à 16h00 activités extrascolaires (**voir étape suivante**) : 5 €
- de 16h00 à 18h00 : 3 €

➔ Vous ne devez faire aucune manipulation sur l'application concernant les différents créneaux horaires sauf penser **à bien alimenter votre portefeuille numérique** afin que le solde du compte de votre enfant ne se trouve pas en négatif.

Étape 5 : Activités scolaires sportives, culturelles et pédagogiques

1) Activités du mercredi PM

Comme l'année dernière, vos enfants pourront assister aux ateliers extrascolaires du mercredi après-midi de 14h00 à 16h00. Pour cela, il vous faudra réserver et donc payer la première partie de la participation aux activités organisées **à l'année**.

Ces activités ont beaucoup de succès et les places sont limitées, vous ne devez donc pas traîner pour y inscrire vos enfants en faisant cette manipulation sur l'application :

Forfaits ➔ panier ➔ sélectionnez « Ateliers extrascolaires mercredi PM »

Après paiement, dès lundi, vous aurez accès à un formulaire dans lequel vous pourrez choisir les activités de vos enfants.

Formulaires ➔ « choix des ateliers extrascolaires mercredi PM »

2) Paiements des activités et sorties scolaires

A chaque fois qu'une activité scolaire sera proposée à votre enfant, un « événement » disponible à payer apparaîtra sur l'application via une notification.

Certains parents ont déjà reçu une notification pour les sorties piscines en primaire qui seront lancées dès ce **03 septembre 2026** pour certaines classes. La participation à cette activité sportive sera à régler pour la fin du mois de septembre au plus tard.

Petit plus + : Toutes les dates sont reprises sur le calendrier général de l'application. Vous pouvez dire adieu aux notes sur le frigo ;-).

Autres réservations importantes :

Réservation des repas chauds et soupes

Pour réserver les repas chauds et soupes de vos enfants sur l'application :

Repas → réservation repas → octobre → sélectionnez les jours (au choix) sur le calendrier → sélectionnez repas primaire ou maternelle ou soupe → ajoutez au panier

Attention, il vous faudra réserver les repas de vos enfants du mois à venir pour le 20 de chaque mois. Après cela, les réservations seront bloquées et il ne sera plus possible de réserver les repas du mois en question.

Exemple : Pour réserver les repas chauds du mois d'octobre, je dois effectuer les démarches sur l'application pour le 20 septembre au plus tard.

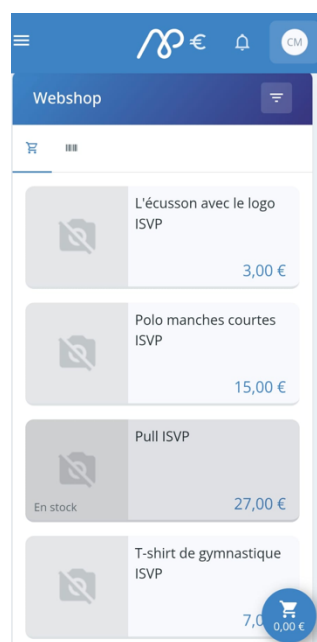
Les études en primaire

Pour réserver une place à l'étude pour vos enfants sur l'application :

Forfaits → panier → dans achat de forfait sélectionnez le mois correspondant à vos besoins (octobre).

Attention, il vous faudra réserver la place à l'étude du mois à venir pour le 20 de chaque mois. A partir du 21, les réservations seront bloquées et il ne sera plus possible de réserver.

Le web shop

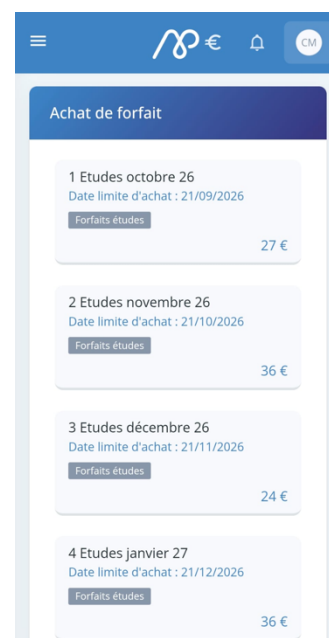


Enfin, pour commander et acheter les uniformes en ligne, nous vous donnons rendez-vous sur le web shop de l'application.

Webshop → panier → sélectionnez vos articles

L'application sera totalement active dès le mois d'octobre 2026. En attendant, pensez à vous connecter, vous familiariser à l'application, payer les événements importants (garderies et piscines) ainsi que de réserver les repas et études du mois à venir.

Nous espérons que ces explications auront pu vous être utiles et restons à votre disposition en cas de besoin.



Mesdames Gogo Amandine et De Coene Edith

Directrices de l'Institut Saint-Vincent-de-Paul